

METTRE EN PLACE LA COMPTABILITÉ DANS UNE PETITE ASSOCIATION

14 mars et 11 décembre 2018

CONTEXTE

Si le cadre légal n'oblige pas à la tenue d'une comptabilité spécifique, toute association a besoin d'une comptabilité pour rendre des comptes à ses adhérents, à des partenaires et, surtout, suivre et anticiper le développement de cette activité. Cette formation permet à des débutants (bénévoles ou salariés) de maîtriser les principes de base de la comptabilité associative et de sa mise en place concrète. Elle peut aussi être adaptée à des personnes souhaitant adapter leurs compétences en comptabilité d'entreprise au contexte associatif.

OBJECTIFS

Connaitre le cadre réglementaire
Mettre en place une méthode de traitement de vos pièces comptables
Analyser et produire les documents de synthèse comptable
Maîtriser un outil comptable simple et gratuit respectant le plan comptable associatif

PUBLICS

- Salariés/bénévoles
- Pré requis : aucun

METHODES

Apport de connaissances et diaporama transmis aux participants
Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques
Echanges sur cas réels liés aux activités des associations

PROGRAMME

L'association loi 1901 et ses obligations comptables
Les outils de la comptabilité
- Les procédures et pièces comptables
- Le compte de résultat / Le bilan d'ouverture et de clôture
Mise en pratique

CONDITIONS

Durée de la formation : 1 journée – 7 heures - 9h30-17h30
Lieu : locaux de l'ACEGAA à Nîmes
Formateur : Daoud Belaroussi, directeur et formateur à l'ACEGAA
Tarifs : 20€ bénévoles / 200€ salariés (prise en charge OPCA possible)